

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 29 Septembre 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

**21/069/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3<sup>ème</sup> répartition 2021.**

21-37293-DAS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels.

Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville.

Ainsi, il est proposé d'attribuer sur la base des projets présentés par les associations des subventions d'équipement pour un montant total de 52 400 Euros (cinquante-deux mille quatre cents Euros) dont 10 000 Euros (dix mille Euros) pour les associations de notre Secteur.

Sont annexés à ce rapport, les conventions et les avenants de toutes les associations subventionnées.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Action Sociale et Solidarités, année 2021 à hauteur de 52 400 Euros (cinquante-deux mille quatre cents Euros), dont 10 000 Euros pour les associations de notre Secteur, pour l'attribution de subventions d'équipement aux associations suivantes :

tiers	Association	Adresse complète	Avenant	EX	Montant	Objet de la Demande
011591	Association des Équipements Collectifs les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	Avenant n°1 à la convention n°21/80881 du 9 juillet 2021	EX017371	2 000 Euros	Achat de matériel : armoires et sièges
042013	Compagnie Après La Pluie	1 route des Camoins 13011 Marseille	Avenant n°1 à la convention n°21/80882 du 9 juillet 2021	EX018167	1 000 Euros	Achat d'un iMac avec clavier et souris
En cours de création	Septième Voie	2 square de la Rouguière 13011 Marseille		EX018285	2 500 Euros	Achat de matériels : informatique, sonore et vidéo et de mobiliers de travail
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille	Avenant n°1 à la convention n°2180883/ du 9 juillet 2021	EX018070	1 000 Euros	Achat de mobiliers et de matériels informatiques

011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC) pour le CS Les Lierres	Avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille	Avenant n°1 à la convention n°21/80884 du 9 juillet 2021	EX018268	1 000 Euros	Achat de matériels de bureau
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC) pour le CS les Lierres	Avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille	Avenant n°1 à la convention n°21/80885 du 9 juillet 2021	EX018282	1 000 Euros	Achat de 3 ordinateurs portables, 1 tablette, 1 écran manuel et 1 vidéo projecteur
139996	Marseille Animaux	116 traverse du Diable 13012 Marseille		EX018106	1 500 Euros	Achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge
<b>Total</b>					<b>10 000 Euros</b>	

**ARTICLE 2** Sont approuvés les conventions et les avenants ci-annexés.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et ces avenants.

**ARTICLE 3** Ces subventions seront versées après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée.

**ARTICLE 4** La dépense totale s'élève à 52 400 Euros (cinquante-deux mille quatre cents Euros) dont 10 000 Euros (dix mille Euros) pour les associations de notre Secteur pour les associations de notre Secteur. Elle sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2021 et suivants.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**